

qu'un agent de la compagnie du chemin de fer Chicago, Milwaukee et Puget-Sound leur offrait \$50,000 par homme. Les 87 acres de la réserve valent au moins sept millions.

Le journal, dans son compte rendu de l'affaire, ajoute :

Interruption soudaine.

Un des indiens répondit à cette offre, disant : "Monsieur Bowser et le magistrat Alexander, écoutez-moi : si vous étiez propriétaires d'un domaine et qu'un individu vint vous dire qu'il vous en donnerait \$11,250 et qu'un autre vint vous dire qu'il vous en donnerait \$50,000, quelle offre accepteriez-vous? Il est préférable que nous temporisions un peu, pendant que les commissaires des terres des Indiens sont ici".

A ce moment, l'Indien fut soudainement interrompu par M. Bowser qui, dit-on, s'écria abruptement : "Quand les commissaires seront partis, vous n'obtiendrez absolument rien pour votre terre, pas un centin. Tout ce que vous obtiendrez, ce sera un lopin de terre quelque part, dans la vallée Squamish, en retour de la réserve de Kitsilano. Que préférez-vous, \$11,250 ou rien? Voici votre chèque. Si vous le voulez, vous pouvez le prendre et retirer votre argent pour la terre ou bien vous pouvez le laisser".

Il conviendrait de se demander ici si le procureur général Bowser, membre du gouvernement de la Colombie-Anglaise, qui, sans doute, était présent à cette assemblée et qui sans doute fit cette offre, était l'agent autorisé du département des Affaires des Indiens pour le Dominion ou s'il agissait de sa propre initiative ou avec l'autorisation du gouvernement de la Colombie-Anglaise.

Il semblerait que M. Bowser ou le gouvernement de la Colombie-Anglaise ne fussent pas les seuls qui voulaient acheter cette réserve. Le "Vancouver Sun" du lendemain, 4 avril, publie une interview avec un certain Charles A. Calkins, qui dit :

Il y a plusieurs mois, je fis une offre au Gouvernement fédéral pour cette réserve. Je reçus du département des Indiens des communications, dépêches et lettres accusant réception de mon offre et disant qu'elle serait mise à l'étude, après que la commission royale, chargée de faire enquête sur les réclamations des Indiens, aurait remis son rapport. Les hommes de loi, mes agents à Ottawa, m'informent qu'outre les accusés de réception officiels que j'ai reçus du département, les fonctionnaires sont d'avis qu'il ne sera pas pris de décision pour la vente de la réserve avant que la commission royale ait vérifié le titre et, de plus, que le plus haut offrant obtiendra la réserve, quand le titre aura été bien établi.

Il est donc évident qu'il y a eu pour cette réserve des offres autres que celle du gouvernement de la Colombie-Anglaise. Ce monsieur Calkins avait présenté son offre au gouvernement fédéral, et d'après les affirmations des journaux, que je me dispense de citer, il y a lieu de croire que cette offre était d'un chiffre bien plus élevé que les paiements faits par le procureur général Bowser. Je me persuade difficilement que ces transactions aient eu

lieu à l'insu du Gouvernement fédéral, et s'il en est ainsi, je prends la liberté d'affirmer que le gouvernement d'Ottawa a fait preuve de négligence à cet égard. Quant à savoir si les Indiens ont reçu pleine valeur pour leurs droits, je cite le "World", de Vancouver, du 9 avril :

Que le gouvernement provincial paie aux Indiens \$300,000 pour leurs terres, alors qu'un autre agent d'immeubles a offert un million et demi, sans qu'il pût prétendre au prestige dont jouit le Gouvernement pour faire accepter ses conditions, voilà qui est indéfendable et immoral.

Le journal ajoute :

Et cependant si un simple citoyen eût fait ce coup dont le Gouvernement revendique l'honneur, il eût couru les risques d'un emprisonnement au pénitencier pour une certaine période de temps. Les Indiens sont les pupilles des deux gouvernements, fédéral et provincial; or, que le gouvernement provincial revendique l'honneur d'avoir passé un marché dont les principaux facteurs sont la confiance de l'Indien, son ignorance de la situation et le prestige dont, à ses yeux, est revêtu le Gouvernement, voilà qui est vraiment scandaleux. Le Gouvernement n'a pas payé, à un ou deux millions près, le prix courant pour les terres de ses pupilles, et voilà qu'il revendique aujourd'hui l'honneur d'avoir fait, en matière d'immeubles, une transaction au grand bénéfice de la province.

Je n'entends pas assumer ici le rôle de critique du gouvernement provincial en cette matière; c'est au Gouvernement fédéral qu'incombe la responsabilité, et c'est de lui qu'on attend protection pour les Indiens qui sont, à un titre tout spécial, ses pupilles et ceux du pays. C'est là une question d'importance, envisagée au point de vue de l'obligation où nous sommes de maintenir intacte la bonne foi du Canada ou celles de la Grande-Bretagne, si l'on veut; elle est importante, dis-je, à cause de l'existence de plusieurs réserves situées en Colombie-Anglaise dans des conditions absolument identiques à celles de la réserve de Kitsilano.

Il y en a certainement une, et si je ne me trompe, il existe deux ou trois petites réserves à Vancouver-nord, sur la rive nord du bras de Burrard, qui ont une valeur immobilière soutenant facilement le comparai-son avec cette réserve de Kitsilano. Il existe plusieurs autres réserves disséminées à travers la province de la Colombie-Anglaise et le Dominion, et si l'on tient à ne plus respecter le principe directeur appliqué par l'empire britannique et par le Canada, depuis que ces gouvernements ont commencé à traiter avec les Indiens de ce pays, et, si le Gouvernement au pouvoir veut mettre ce principe au rancart, il est juste et convenable que le pays le sache et qu'il connaisse les auteurs de cette violation de la loi jurée, qui font ainsi litière des responsabilités du pays envers ses pupilles.